# Résolution sur le Renouvellement du Mandat du Président du Président et des Membres du Groupe de Travail sur les Populations/ Communautés Autochtones en Afriq - CADHP/Res.155(XLVI)09

 nov 25, 2009

La Commission africaine des droits de l’homme et des peuples (la Commission africaine), réunie en sa 46ème Session ordinaire tenue du 11 au 25 novembre 2009, à Banjul, Gambie ;

***Rappelant*** sa mission de promouvoir les droits de l’homme et des peuples et de veiller à leur protection en Afrique en vertu de la Charte africaine des Droits de l’Homme et des Peuples (la Charte africaine) ;

***Rappelant en outre*** sa Résolution Ref. ACHPR/Res.65 (XXXIV) 03 sur l’adoption du Rapport du Groupe de Travail sur les Populations/Communautés autochtones de la Commission africaine adopté lors de sa 34ème Session ordinaire tenue à Banjul, Gambie, du 6 au 20 novembre 2003 ;

***Gardant à l’esprit*** la Résolution ACHPR/Res. 123 (XXXXII) 07 sur la composition et le renouvellement, pour une période de deux ans, du mandat du Groupe de travail sur les populations/communautés autochtones en Afrique, adoptée à sa 42ème Session ordinaire tenue du 15 au 28 novembre 2007 à Brazzaville, République du Congo ;

***Rappelant*** que la Commission africaine a mis sur pied un Groupe de travail composé de neuf membres, dont trois membres de la Commission africaine ;

***Constatant avec satisfaction*** le travail effectué par le Commissaire Musa Ngary Bitaye en qualité de membre et président du Groupe de Travail ;

***Considérant en outre***que le mandat du Président et des membres du Groupe de travail arrive à terme le 25 novembre 2009 ;

***Appréciant*** le travail accompli par le Groupe de travail au cours des deux dernières années ;

***Reconnaissant en outre***l’importance du travail du Groupe de Travail dans la promotion et la protection des droits des Populations/Communautés autochtones en Afrique et la nécessité de permettre au Groupe de Travail de continuer à exécuter son mandat ;

**DECIDE DE**:

1. renouveler le mandat du Commissaire Musa Ngary Bitaye en qualité de Président du Groupe de Travail ;
2. renouveler le mandat de la Commissaire Soyata Maïga en qualité de membre du Groupe de travail ;
3. renouveler le mandat du Commissaire Mumba Malila en qualité de membre du Groupe de travail ;
4. maintenir la qualité de membre des experts suivants :

* M. Mohammed Khattali ;
* Mme Marianne Jensen ;
* M. Zephyrin Kalimba ;
* M. Melakou